

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 janvier 2024

La séance est ouverte à 19h30

Absents représentés : Pierre MULLER (pouvoir donné à Véronique SAP), Magali ARNAUD (pouvoir donné à Maurice CHAUTANT), Anthony BOANICHE (pouvoir donné à Josette REVOUX), Cyril FROTEY (pouvoir donné à Bastien DUPONT), Roland AMADOR (pouvoir donné à Alain PLAZY), Monique COMBE (pouvoir donné à Fabrice ROUX).

Absents : Audrey FARKAS, Pascal BERNARD.

M. Alain PLAZY demande des précisions sur certains points des actes de gestions :

Réfection plafond de l'appartement communal 40 pl.de la Mairie - 5 525.60€ HT - MARCHAND Patrice : Il s'agit d'un logement qui vient de se libérer et afin de le relouer, il est prévu d'installer des faux plafonds pour une meilleure isolation.

Travaux de voirie - Les Roux - 4 644€ HT - La Routière du Midi : Il s'agit d'une réfection de la voirie pour éviter le déversement des cailloux sur la chaussée.

Remise en état des « anciennes douches » place de la Mairie - 12 002€ HT - SASU DJTP05 : Les travaux prévus dans les anciennes douches, situées à côté du bâtiment de la Poste, consistent à restaurer ce local qui servira de lieu de stockage du matériel des associations rochoises.

Remplacement de la porte d'entrée du logement communal 62 pl. de la Mairie – 3 361.60€ HT - ASTRAGALE : Remplacement de la porte d'entrée du logement côté nord de la Mairie. Il s'agit d'une porte simple.

Réfection peinture Salle des Mariages - 3 671€ HT - PERROT Nathalie : Travaux de peinture dans la salle des mariages. M. Chautant précise que le sol sera remplacé. En effet, celui existant est du granito (mélange de quartz et de ciment), ce qui se faisait dans les années 60. Le repolir pour le rénover coûterait plus cher que de coller du carrelage dessus. Un devis a été demandé.

Ont été votées à l'unanimité les délibérations suivantes :

1000 Ans de La Roche - Demande de subvention exceptionnelle : Le Conseil Départemental nous a mis à disposition le chargé de communication de M. Jean-Marie BERNARD, M. BUTEUX, qui nous aide à monter l'événement. Le 8 février aura lieu une réunion avec toutes les associations pour mettre au point le programme.

M. le Maire explique que des animations auront lieu durant toute l'année, la clôture se fera au mois d'octobre par un feu d'artifice à thème, lancé par l'association Vert Luisant. Les dépenses estimées s'élèvent à 52 000€ HT :

Prestataires	Montant
<i>VIVALTO</i>	5 565€
<i>ARARE</i>	1 000€
<i>Ecole Primaire</i>	6 000€
<i>Step By Step</i>	3 000€
<i>Multi Accueil Les Pitchouns du Buëch</i>	110€
<i>La Roche Sports</i>	1 800€
<i>Les Guerriers du Lendemain</i>	1 900€
<i>Le Regain du Petit Buëch</i>	5 150€
<i>Les Lutins du Petit Buëch</i>	1 850€
<i>Scrap à la Folie</i>	250€
<i>Verts Luisants *</i>	16 000€
<i>Les Amis de la Tour</i>	2 000€
<i>Twirling Bâtons</i>	840€
<i>Les Nez'change</i>	400€
<i>Copernic</i>	500€
<i>Artistes Musiciennes Edelweiss</i>	1000€
<i>Montant Total</i>	47 365€

MAIRIE DE LA ROCHE DES ARNAUDS

<i>Imprévis 10%</i>	4 737€
<i>Montant Total</i>	52 102€
<i>Arrondi à</i>	52 000€

* Vert Luisant : Le feu d'artifice lancé lors des vœux du Maire est compris dans les 16 000€

M. Chautant précise les italiens de Castelletto Stura seront conviés à cette événement et feront un spectacle de danse du sabre.

Une subvention d'aide exceptionnelle est donc demandée au Conseil Départemental. Une subvention de 30%, devrait être octroyée, en principe c'est 10%, mais M. Jean-Marie BERNARD a confirmé que 30% sera accordé.

Monsieur Fabrice ROUX demande la parole :

« Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Les subventions annuelles pour lesquelles nous délibérons chaque année représentent à peine la moitié des 52 000€ attribuées aux associations et structures qui participeront aux festivités des « 1000 ans de la Roche » tout au long de cette année. Peut-on avoir un état précis et la finalité de ces dépenses par association et structure ?

En effet, vous nous demandez ce soir, une nouvelle fois, de nous positionner, sans que nous ayons un minimum de détail expliquant une telle dépense. Pour exemple, dans le rapport suivant, vous nous expliquez clairement l'achat pour 700€ de Cartes anciennes.

Nous souhaiterions donc la même transparence pour une somme bien plus importante. »

M. le Maire acquiesce, un état des dépenses plus précis sera communiqué. Mme Josette REVOUX précise que chaque association a fourni un devis avec le détail de leur prestation. M. Chautant explique que, par exemple, VIVALTO fera 4 activités, La Roche Sports prévoit un tournoi en partenariat avec l'association des Boules...

Il précise que pour l'instant le montant des subventions annuelles versées à chaque association n'a pas encore été déterminé. Cette année, les associations qui participent aux « 1000 Ans de La Roche » et qui ne font pas de factures auront une somme allouée en plus, pour financer les dépenses engendrées par l'événement.

Mme Revoux informe que lors de l'appel à projet, presque 20 associations se sont manifestées et un certain dynamisme et engouement s'est fait ressentir, ce qui est très positif. Elle précise que le souhait du Conseil était que les associations s'emparent du projet. Mme Ribail ajoute que certaines lui ont même dit « qu'elles s'éclataient dans ce projet ».

M. Chautant conclut en précisant que la classe des CM2, de Mme MEYNADIER, est en liaison avec les classes italiennes de Castelletto Stura. Mme Véronique SAP rajoute qu'en partenariat avec l'association Espace Plaine, gérée par Monica RICCHINI, l'école a pris contact avec les classes italiennes et a commencé à travailler ensemble. Un échange est en train de s'établir ce qui était le but du jumelage.

Achat de cartes postales anciennes : Dans le cadre d'une recherche d'anciennes cartes postales pour une exposition lors des « 1000 Ans de La Roche », M. Louis Massot a été contacté pour un prêt. Celui-ci, s'étant séparé de cette collection, nous a indiqué qu'un Veynois, M. Philippe Robert, en avait une et souhaitait la vendre. Après l'avoir contactée, cette personne est venue présenter sa collection d'anciennes cartes postales concernant La Roche des Arnauds : Le Pont, l'école, la Mairie, la bonne Auberge, les Glacières, etc.... Certaines ont circulé avec des timbres postaux à 5 centimes, soit, dans les années 1850 environ.

M. Philippe ne souhaite pas vendre sa collection à un particulier et préfère la céder à une administration au titre du patrimoine que cela représente. Il la vendrait au prix de 700€, ce qui, au vue de son importance et ce que nous avons pu constater, est bien au-dessous de sa valeur.

Cette collection serait conservée par la bibliothèque municipale, les cartes scannées pour être mises à disposition du public et des écoles et du Centre Aéré pour mettre à connaissance des élèves.

M. Plazy propose également qu'elles soient mises sur le site de la commune.

Travaux de voirie 2024 : M. Chautant précise que c'est la dernière année où les communes sont dispensées de la procédure de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à **100 000 € HT** (décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022). Voici la liste des voies communales concernées par les travaux :

- Route de Bastine (en partie) – VC n°1 : (du Moulin jusqu'aux maisons du dessous). Des réparations seront réalisées (bouchage des trous) jusqu'à la propriété de M. LAGIER.
- Chemin de la Saboterie (en partie) – VC n°11 : (environ 120 mètres).
- Chemin des Barrets– VC n°14 : achèvement et installation de ralentisseurs
- Chemin de la Basse Corréo – VC n°23 : après le virage, environ 250 mètres
- Chemin de la Plaine / La Croix St Marc – VC n°3 : du croisement du Chemin de la Plaine/La Croix St Marc jusqu'à Champ Buisson.

Des constructions sont encore en cours et certaines sont à réaliser, c'est pourquoi, les travaux ne sont pas plus importants. Des terrains constructibles seront certainement mis à la vente, la viabilité de certains impose des tranchées sur la route communale, ce serait dommage d'avoir effectué la réfection pour, peu de temps après, avoir des tranchées dessus.

Des lampadaires solaires seront également installés.

M. Roux demande si quelques réparations, chemin de la Croix st Marc notamment, peuvent être faites régulièrement car ce chemin se dégrade très régulièrement et très vite (fréquentation des engins des entreprises alentours).

M. Plazy demande si une budgétisation de chaque opération a été faite. M. Chautant répond qu'une consultation sera lancée auprès de la Routière du Midi et Colas, comme chaque année, en sachant que le seuil à ne pas dépasser est de 100 000€.

A été votée à 13 voix pour et 4 contre (Fabrice ROUX, Alain PLAZY, Monique COMBE et Roland AMADOR)

Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet : Comme il l'avait été annoncé, lors d'un précédent conseil, une 4^{ème} secrétaire a été recrutée depuis le 04 septembre 2023, via le service remplacement du Centre de Gestion. Son contrat se terminant le 29 février, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2024 au sein de notre commune.

M. Roux intervient : « Une fois encore cette délibération nous permet de rappeler notre désaccord sur la gestion du personnel communal que nous dénonçons depuis le début du mandat. La quasi-totalité des questions sur ce sujet confirment l'opacité de votre gestion notamment en ce qui concerne les embauches du personnel communal. Plus précisément ici nous n'avons pas été convaincu par vos explications sur la nécessité soudaine d'un besoin à 100% d'ETP (Equivalent Temps Plein), même si nous comprenons et adhérons aux besoins d'une augmentation du temps secretariat. »

M. Chautant rappelle que le travail des secrétaires de Mairie en 6-8 ans a doublé. La personne qui a été recrutée donne entière satisfaction, elle est très sérieuse, fait très bien son travail et ne reste pas sans rien faire.

M. Roux ne pense pas avoir émis cette idée, loin de là, ce n'est pas le problème. Il pense et rappelle que, ces questions-là mériteraient d'être discutées en amont.

M. le Maire répond que c'est ce qui est fait, avec son équipe.

A été votée à l'unanimité la délibération suivante :

Délocalisation de la salle de mariage : La salle de mariage a besoin d'un coup de « rafraîchissement ». Un appel d'offres a été lancé auprès de plusieurs peintres locaux. L'artisan retenu interviendra en avril, et ce, pendant 3 semaines environ. Pour ce faire, il y a lieu de prévoir une salle de repli, au cas où des personnes souhaiteraient se marier pendant cette période. Une demande doit donc être faite auprès de M. le Procureur en accord avec l'ensemble de Conseil Municipal. La salle de substitution proposée serait la salle des associations.

Questions diverses

Monsieur Roux Fabrice demande la parole :

- Demande de création d'un groupe de travail

« Monsieur le Maire,

Sur invitation du collègue Pierre Muller et après une première réunion le 15/12/2022, salle de la Gare où nous avons souhaité, en votre présence redéfinir la méthode de travail, nous avons participé à un groupe de travail en présence de Véronique SAP, Raymond ROSA, Pierre MULLER, Alain PLAZY, la représentante du CAUE et moi-même.

Lors de cette réunion de travail, avec l'ensemble des personnes présentes, nous avons pu faire évoluer, corriger, améliorer le document intitulé "ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE DE LA ROCHE DES ARNAUDS".

Outre les nombreuses modifications et rajouts pour enrichir ce document, nous avons insisté sur l'importance de plusieurs terrains que nous qualifions de terrains stratégiques pour notre commune. Le groupe de travail semblait alors sensible à notre proposition de surveiller le devenir de certaines parcelles que nous avons alors énumérées. Parmi elles, la parcelle située à droite de la Montée du Pont entre la propriété PROST et la Digue de l'Epervier. Cette parcelle, aujourd'hui en vente, devrait, à notre avis, susciter toute notre attention. Nous pensons, depuis longtemps, qu'il est impératif que la commune s'en porte acquéreur tant sa situation est, je le répète stratégique, car à proximité de la place de la mairie, des écoles, du cimetière et constitue un emplacement propice à recevoir des équipements et aménagements, comme par exemple un Parking ou un PAV (point apport volontaire pour le TRI).

Très concrètement, nous vous demandons la constitution d'un groupe de travail ayant pour objet de discuter la pertinence de préempter ce terrain dans le cadre de l'aménagement du village.

Monsieur le Maire répond qu'ils en discuteront et fera le retour de leur décision.

Effectivement ce terrain est bien placé géographiquement mais est, au titre de sa profondeur, très difficile d'accès. M. Contoz précise qu'il est surtout mal placé pour la sortie du terrain. Il vaut mieux avoir un véhicule du logement qui sort sur la voie communale plutôt que plusieurs automobiles.

M. ROUX répond que c'est justement lors de cette commission que des discussions pourraient être engagées pour pouvoir échanger les points de vue de chacun. Il précise que ce qu'ils demandent ce sont simplement des réunions d'échanges et non de décisions. Ce serait également l'occasion de discuter du devenir du village et de certains bâtiments communaux. Nous avons appris, par un promeneur, la mise en vente du Presbytère ! Il aurait été intéressant d'en discuter en amont avant que la décision de le vendre soit prise.

M. le Maire informe que ce bâtiment a été rendu par l'évêché. Il est composé de 3 étages et les pièces sont atypiques, aucun entretien n'a été fait. La toiture est à refaire, la seule chose intéressante est le jardin de 200m². Remettre ce bâtiment en état, avec tous les frais que cela peut engendrer, pour le mettre en location à 400€/mois, n'est pas une bonne solution, ce n'est pas intéressant et pas rentable.

Fabrice Roux répond que c'est justement lors de ce groupe de discussion que ces sujets pourraient être abordés. Nous avons également appris le décès du locataire de l'ancienne école des Baux. Quel est l'avenir ce bâtiment ?

MAIRIE DE LA ROCHE DES ARNAUDS

M. Chautant répond que l'ACCA a fait une demande pour l'occuper comme ça se fait sur la commune de Montmaur. Une mise à disposition du local peut être envisagée.

Nous regrettons les tergiversations dans la réponse du Maire expliquant qu'il va étudier la question. Fabrice ROUX rappelle, une nouvelle fois, qu'il souhaite dans sa proposition, l'ouverture d'un espace de discussion où on pourrait également et plus globalement discuter du devenir du village, du devenir des bâtiments communaux comme le Presbytère ou l'école des Baux inoccupée.

Le Maire ne souhaite pas donner de réponse, il refuse la proposition que les membres du Conseil municipal présents s'expriment sur la création d'un groupe de travail et renvoie sa décision après qu'il ait lui-même réuni le groupe majoritaire.

Mme Ribail répond qu'ils vont en discuter entre eux et qu'ensuite ils donneront une réponse à la requête. Mrs Chautant et Contoz rappellent qu'aucun vote n'est pris en question diverse.

- Demande d'hommage à Jean-François ROSTAIN :

Fabrice ROUX demande à Monsieur le Maire l'observation d'une minute de silence en hommage à notre collègue Jean-François ROSTAIN, Conseiller municipal, pendant plusieurs mandats et décédé dimanche 21 janvier à l'âge de 62 ans.

Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Jean-François ROSTAIN, dit « Zan ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,



Maurice Chautant.

